

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre 2024, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24

Votants : 25

Date de la convocation : 11 décembre 2024

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents** : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, V. JACQUEMOUD, S. JAVOGUES, G. SUATON, C. PEGUET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, F. CONTAT, J-L LACHENAL, D. EISACK, G. GAUTHIER, T. GAL, S. BIOLLUZ, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : M. P. SAUVAGET à Lucas PUGIN

Absents : MM. S. ROUGET, A. MIZZI, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : N. SEMLAL

2024DELIB145 JARDINS PARTAGÉS ET FAMILIAUX : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'OCCUPATION

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « transition écologique » en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la délibération n°2022DELIB107COR du Conseil municipal en date du 8 novembre 2022 portant approbation du règlement et des conditions d'occupation des jardins partagés et familiaux de R'GNY ;

Considérant les jardins partagés et familiaux de R'GNY ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur, après 2 ans d'ouverture des jardins de R'GNY, notamment :

- de retirer le nombre de parcelles et leur détail pour conserver une certaine souplesse
- de retirer la parcelle mise à disposition d'une association ou structure
- de s'interroger sur le maintien du conseil des jardiniers
- de prévoir la facturation de la clé mise à disposition en cas de perte
- de prévoir le renouvellement tacite de la convention d'attribution sur présentation des justificatifs
- de prévoir la coupure d'eau entre 10h et 17h
- d'autoriser les cultures d'hiver
- de revoir les conditions de visite des jardins

Après l'exposé de Monsieur Guy SUATON, Conseiller municipal délégué à la Transition écologique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 074-217402205-20241217-2024DELIB145-DE



Article 1 : Approuve le règlement intérieur modifié des jardins de R'GNY, annexe à la présente délibération ;

Article 2 : Précise que ledit règlement sera communiqué à tout jardinier attributaire d'une parcelle ;

Article 3 : Rappelle le tarif forfaitaire annuel pour l'attribution d'une parcelle des jardins familiaux et partagés d'un euro le mètre carré ;

Article 4 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Nadia SEMLAL

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 19 DEC. 2024

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.